

Cérate abyssal blanc,
2 à 8 cm. Profondeur:
entre 1000 et 4000 m.
PHOTO PETER DAVID, NATURAL VISIONS

L'Europe doit statuer d'ici à la fin de l'année sur l'interdiction du chalutage profond. Soutenue par la France, cette méthode de pêche est considérée comme une aberration écologique par les scientifiques.

Abysses en abîme

Par ÉLIANE PATRIARCA

Au large de la Côte d'Azur, dans les profondeurs marines, une créature immensément longue, plate et argentée, émerge des abîmes. L'image est saisissante. Pour la première fois, des plongeurs ont filmé en ultrahaute définition le mythique serpent des mers, *Regalecus glesne*, dit régalec. Le plus long poisson osseux du monde, jusqu'à onze mètres, vit entre 20 et 1000 mètres sous la surface, dans un monde obscur qui nous est plus étranger que la surface de la Lune : les abysses. Epoustouflante d'étrangeté, extraite d'un film qui ne sera diffusé qu'en 2015, l'image, symbole de la biodiversité des grands fonds marins, a été offerte par son auteur (1), aux scientifiques et à la coalition d'ONG qui se battent contre le chalutage en eaux profondes. Car la période est cruciale : l'Union européenne doit se prononcer sur une proposition d'élimination, dans l'Atlantique Nord-Est, de cette techni-

que de pêche considérée par les biologistes des grands fonds comme une arme de destruction massive. Elaborée par la Commission européenne, la proposition fera l'objet d'un vote, le 3 octobre, au sein de la Commission des pêches du Parlement européen, puis en séance plénière, en décembre à Strasbourg. Deux pays défendent résolument la pêche industrielle profonde : la France et l'Espagne. Pour infléchir leur position, la communauté scientifique internationale s'est jetée dans la bataille comme rarement. Plus de 300 chercheurs ont signé une déclaration contre cette méthode de pêche qu'ils considèrent comme une aberration écologique, comparable à « l'action d'un bulldozer dans un jardin », assène Les Watling, professeur de biologie à l'Université d'Hawaï et spécialiste des coraux froids. La pêche profonde s'est développée à la fin des années 80, « dans le contexte de la surexploitation des océans », souligne Gilles Boëuf, président du muséum national d'Histoire naturelle. *Après avoir épuisé les stocks de poissons traditionnels, les flottes industrielles ont dû se tourner vers les grands fonds.* Pour cibler les espèces vivant entre 200 et 1500 mètres de

profondeur, elles ont déployé de lourds engins qui raclent le fond des océans. Les filets lourdement lestés ratissent sur 70 à 100 mètres de largeur, sur de longues distances, ravageant les écosystèmes, des récifs de coraux aux champs d'éponges profonds. Selon des chercheurs de l'Université de Barcelone, dont l'étude a été publiée dans la revue *Nature* en septembre 2012, cette technique terrasse le paysage sous-marin et arrache des milliers de tonnes de sédiments. « Des opérations de raclage qui se répètent durant plusieurs heures, plusieurs fois par jour, et environ trois cents trente jours par an », complète Claire Nouvian, fondatrice de l'association Bloom pour la protection des océans et de la pêche artisanale.

Extrêmement vulnérable

Le chalutage profond est une méthode non sélective : les filets remontent tout ce qu'ils croisent, le tri se fait à bord du navire avec environ une centaine d'espèces capturées puis rejetées, mortes, à la mer. Parmi lesquelles des requins profonds, qui sont menacés d'extinction. Seules trois espèces sont

commercialisées : le sabre noir, la lingue bleue et le grenadier. « Des poissons jugés si laids qu'on ne les vend qu'en filets », observe Gilles Boëuf. *On ne connaissait même pas leur nom quand ils sont arrivés sur les étals des poissonniers, encore moins leur biologie ! Une pêche qui puise dans des stocks qu'on ne connaît pas ne peut se dire durable »,* relève le biologiste. Une infime partie des océans a été explorée et les abysses abritent au moins 1 million d'espèces inconnues. Pour Rainer Froese, chercheur de l'IFM Geomar en Allemagne, les océans profonds sont « l'endroit le moins connu sur Terre. Ce n'est que récemment que nous avons découvert des écosystèmes inattendus tels que les cheminées hydrothermales, les carcasses de baleine, les récifs d'eau froide. » Ce milieu, quasiment inchangé depuis plus de 20 millions d'années, à l'acidité et à la salinité très stables, est extrêmement vulnérable. Certains coraux profonds vivent entre trois mille et quatre mille ans mais « quelques heures de chalutage suffisent à détruire les milliers d'années de fabrication de ces écosystèmes », déplore Les Watling. Dans cet univers froid et sans lumière à partir de



Poulpe à ventouses lumineuses, 50 cm.
Entre 700 et 2500 m.
 PHOTO DAVID SHALE,
 CLAIRE NOUVIAN



Méduse *Atolla wyvillei*, 15 cm.
Entre 600 et 5000 m. PHOTO
 DAVID SHALE, CLAIRE NOUVIAN



Lotte de mer épineuse, 25 cm hors rayons sensitifs. Entre 700 et 3000 m.
 PHOTO DAVID SHALE, CLAIRE NOUVIAN

Corail sous-marin *Paragorgia johnsoni*, océan Atlantique Nord.
A 1325 mètres de profondeur.
 PHOTO MOUNTAINS IN THE SEA RESEARCH TEAM, IFE, URI-HAO AND NOA

200 mètres de profondeur, on ne trouve ni algues, ni herbier, ni phytoplancton. Les espèces qui y vivent se sont adaptées à cette pénurie alimentaire qui impose un rythme de vie ralenti, une croissance lente. Les poissons des profondeurs ont une durée de vie moyenne de soixante ans (contre treize ans pour leurs congénères de surface), l'empereur peut atteindre 120 ans, le grenadier 70 ans. Espèces à maturité sexuelle tardive, elles ont aussi un faible taux de fécondité. Autant de caractéristiques qui les rendent trop vulnérables pour résister à l'exploitation. «L'humanité a-t-elle besoin de ces vieux poissons pour se nourrir?» interroge Gilles Boëuf.

L'avis des scientifiques et des ONG est contrebalancé au sein des enceintes législatives européennes ou françaises par celui des industriels et des élus des régions concernées par la pêche profonde. Ils invoquent la nécessaire préservation des 600 emplois directs et indirects concernés, selon eux, en France, principalement à Lorient (Morbihan), mais aussi à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), à Concarneau et au Guilvinec (Finistère).

Selon l'étude d'impact réalisée par la Commission européenne en 2011, seuls onze navires en Europe ciblent des espèces profondes. Neuf battent pavillon français, dont six appartiennent à la Scapêche (Intermarché les Mousquetaires). Une toute petite filière donc à l'impact écologique disproportionné. «Cela ne représente que 1% de la totalité des prises dans les eaux de l'Union européenne», observe Philippe Cury, chercheur à l'Institut pour la recherche et le développement (IRD), qui

Les filets remontent tout ce qu'ils croisent, avec une centaine d'espèces capturées puis rejetées, mortes, à la mer. Seules trois espèces sont commercialisées.

considère que cette pêche, non viable écologiquement, est aussi «condamnée économiquement». Les subventions aux flottes de pêche profonde s'élèvent en effet à environ 100 millions d'euros par an. «C'est une pêche coûteuse, en raison de ses navires et filets spécialisés qui n'a pu se développer que grâce aux

subventions publiques de la France et de l'Union européenne», dénonce Claire Nouvian, de Bloom. Les défenseurs du chalutage profond rétorquent en invoquant les efforts faits depuis dix ans et brandissent le dernier avis du Conseil international pour l'exploration de la mer. Cet organisme, chargé de formuler des recommandations pour les quotas, a fait état, en juin 2012, de «bons niveaux de reconstitution des stocks» des poissons profonds commercialisés, dans certains sites. Il est vrai que pour lutter contre le déclin rapide des espèces profondes, la Commission européenne a fixé en 2003 des quotas de pêche, limite le nombre de navires autorisés et de jours passés en mer, interdit la pêche des requins des grands fonds et de l'empereur...

Mais ces mesures sont loin de préserver les océans profonds, comme le démontre l'étude menée entre 2002 et 2011 par Sebastian Villante, spécialiste espagnol de l'économie appliquée aux océans, et publiée en octobre 2012 par la revue *Ocean & Coastal Management*. Avec son équipe, il a constaté

que les quotas fixés sont dans 60% des cas supérieurs aux avis scientifiques visant à assurer la survie des espèces et que, de toute façon, les captures dépassent les quotas dans la moitié des cas!

«Capturées accidentellement»

«La gestion par espèces et quotas n'est pas adaptée à cette pêche non sélective, ajoute Claire Nouvian. Cela ne répond ni au problème de la centaine d'espèces capturées accidentellement pour trois commercialisées, ni à celui de la destruction des habitats.» En bref, pour les biologistes, la pêche industrielle avec chalutage profond est par essence non durable. Rien n'indique qu'ils seront écoutés et que la France cessera de bloquer la proposition européenne d'interdiction: lors de la conférence environnementale, le week-end dernier à Paris, les conseillers du ministre délégué à la pêche, Frédéric Cuvillier, ont seulement évoqué la nécessité de «sanctuariser» des zones et d'avoir plus «d'expertise».

(1) Jean-Charles Granjon, Saint-Thomas Productions.